

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 9 avril 2018 à 19h30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 9 avril 2018 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 avril 2018.**
- C) Adoption des procès-verbaux des séances du 5 mars, du 15 mars et du 3 avril 2018.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail le 27 mars 2018.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Madame France Boutin, 12 rue Faulkner, Sawyerville, demande de dérogation mineure 2018-02-01-D.
 - 2) RCGT, paiement d'honoraires professionnels pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.
 - 3) Monty Sylvestre, paiement d'honoraires professionnels, divers dossiers.
 - 4) Côté-Jean et Associés inc., paiement d'honoraires professionnels, nouveau trottoir école Notre-Dame-de-la-Paix.
 - 5) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, honoraires professionnels, relevés topographiques des rues Bibeau et de la Meunerie et des chemins Maheu et Gendron.
 - 6) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, 1^{er} Avenue.
 - 7) Avizo, paiement d'honoraires professionnels, calibration des débitmètres.
 - 8) Conseil Sport Loisir de l'Estrie, adhésion 2018.

- 9) Construction DJL inc., demande d'autorisation à la CPTAQ, poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière.
- 10) Mouvement Santé mentale Québec, proclamation municipale dans le cadre de la semaine nationale de la santé mentale 2018.
- 11) Achat d'abat-poussière, saison 2018, adjudication d'un contrat.
- 12) Turco-Shank Construction, réparation de la toiture du chalet des patineurs du parc Castonguay, paiement d'une facture.
- 13) Mutuelle des municipalités du Québec, protection additionnelle, frais de justice. Abrogation de la résolution 2018-02-6319.
- 14) Exposition agricole, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
- 15) Engagement d'une coordonnatrice pour les camps de jour 2018.
- 16) Jardin communautaire de Sawyerville, aide financière additionnelle 2018.
- 17) Installation d'équipements pour la surveillance des crues, autorisation de signature de l'entente financière.
- 18) Vidange et déshydratation des boues des étangs de la station d'épuration du secteur Sawyerville, adjudication d'un contrat.
- 19) Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, demande au MDDELCC.
- 20) Somme payable en 2018 pour les services de la Sûreté du Québec.
- 21) Station d'épuration du chemin des Iris, demande au député pour qu'il intervienne auprès du MDDELCC pour l'avancement du projet.
- 22) Régie de récupération de l'Estrie, quote-part 2018.
- 23) Embauche des sauveteurs pour la piscine municipale de Cookshire, saison 2018.
- 24) Vente de deux terrains municipaux, 1^{er} Avenue.
- 25) Centre communautaire de Johnville, installation d'un système de sécurité pour les portes.
- 26) Loisirs Cookshire inc., retrait de l'autorisation d'exploiter un bar, salle Guy-Veilleux.
- 27) IME Experts-Conseils inc., paiement d'honoraires professionnels, surveillance partielle des travaux, centre communautaire de Johnville.
- 28) Adoption du projet de règlement numéro 247-2018 décrétant une dépense de 1 350 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement numéro 246-2018 concernant l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.
- 2) Règlement numéro 247-2018 décrétant une dépense de 1 350 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.

K) Étude et adoption de règlements.

- 1) Règlement 245-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

L) Comptes du mois.

M) Varia.

- 1) Mighty Mom, demande de commandite.
- 2) Madame Lucie Gendron, demande de location de la salle Guy-Veilleux, sans frais.
- 3) Présidente du CCU et du Cœur Villageois, formation en animation.
- 4) Loisirs Cookshire inc. demande pour reporter l'assemblée générale annuelle.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 9 avril 2018 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 avril 2018.

Résolution 2018-04-6410

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 9 avril 2018 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption des procès-verbaux du 5 mars, du 15 mars et du 3 avril 2018.

Résolution 2018-04-6411

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2018-04-6412

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 15 mars 2018 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2018-04-6413

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2018 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail le 27 mars 2018.

Résolution 2018-04-6414

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 27 mars 2018 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

- 1) Un intervenant dans la salle s'informe sur le lotissement d'une partie de terrain dans le développement domiciliaire Le Boisé de Cookshire. Le directeur général lui répond que le plan n'a pas encore été déposé pour son approbation. Un suivi sera fait à ce sujet. L'approbation du plan est prévue à la séance du 7 mai prochain.
- 2) Monsieur Dale Quinn demande si les travaux sur la clôture en bordure du chemin Evans seront complétés bientôt et si le contrôleur municipal teint un registre des licences pour les chiens. Le directeur général réponds à ses questions.

F) Correspondance.

Résolution 2018-04-6415

Fédéral

Aucune.

Provincial

1. Gouvernement du Québec - Lancement de la période de mise en candidature au Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.
2. OPHQ - Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2018. / Atelier de sensibilisation et d'information sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées dans les municipalités québécoises.
3. FQM – Offre de formations pour les employés et les élus.
4. MMQ – Protection gratuite des frais de justice liés à l'exercice des pouvoirs discrétionnaire.

5. COGESAF – Confirmation de l’augmentation du soutien financier accordé aux organismes de bassins versants du Québec.
6. SQ – Information concernant le Sommet du G7 au Manoir Richelieu à La Malbaie les 8 et 9 juin 2018.

Municipal

7. Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier – Prix Créateurs d’emplois du Québec.
8. CLD du Haut-Saint-François – Nouvelle technologie reliée au 5G.
9. Réseau Biblio de l’Estrie – Assemblée générale annuelle le 18 mai 2018.

Scolaire

Aucune.

Associations

10. Diabète Estrie – Tournoi de golf, 8 juin 2018 à Coaticook.
11. Association des urbanismes et aménagistes municipaux du Québec. – Invitation à devenir membre.

Offres de service

12. L’atelier urbain – Inspection et service-conseil.
13. Michel Larouche consultants RH inc. – Renouvellement de la convention collective.

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Madame France Boutin, 12 rue Faulkner, Sawyerville, demande de dérogation mineure 2018-02-01-D.

Résolution 2018-04-6416

CONSIDÉRANT que madame France Boutin, 12 rue Faulkner, Sawyerville, dont la propriété est située dans la zone résidentielle RE-18, lot 4 487 895, demande que la municipalité accepte une distance de 0,94 mètre entre le garage et la résidence alors que la distance au règlement de zonage est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d’urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2018-02-01-D de madame France Boutin, à une séance tenue le 27 mars 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d’accepter la demande de dérogation mineure 2018-02-01-D de madame France Boutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) RCGT, paiement d'honoraires professionnels pour l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Résolution 2018-04-6417

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de 16 096,50 \$ (incluant les taxes) pour la facture de RCGT concernant l'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Monty Sylvestre, paiement d'honoraires professionnels, divers dossiers.

Résolution 2018-04-6418

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 207,24 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Monty Sylvestre concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Côté-Jean et Associés inc., paiement d'honoraires professionnels, nouveau trottoir école Notre-Dame-de-la-Paix.

Résolution 2018-04-6419

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'autoriser le paiement de 2 299,50 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Côté-Jean et Associés inc. concernant le nouveau trottoir à l'école Notre-Dame-de-la-Paix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, honoraires professionnels, relevés topographiques des rues Bibeau et de la Meunerie et des chemins Maheu et Gendron.

Résolution 2018-04-6420

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement de 8 983,87 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, concernant les relevés topographiques des rues Bibeau et de la Meunerie et des chemins Maheu et Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, 1^{er} Avenue.

Résolution 2018-04-6421

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 769,47 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Services exp inc. concernant la 1^{er} Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Avizo, paiement d'honoraires professionnels, calibration des débitmètres.

Résolution 2018-04-6422

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 2 562,79 \$ (incluant les taxes) pour la facture d'Avizo, concernant la vérification des débitmètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Conseil Sport Loisir de l'Estrie, adhésion 2018.

Résolution 2018-04-6423

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement de 120 \$ pour l'adhésion 2018 de la Ville de Cookshire-Eaton au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et de nommer le conseiller Roger Thibault et le conseiller Marcel Charpentier pour représenter la municipalité lors des activités corporatives du CSLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Construction DJL inc., demande d'autorisation à la CPTAQ, poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière.

Résolution 2018-04-6424

CONSIDÉRANT que Construction DJL inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'agrandir l'aire d'exploitation de leur gravière-sablière afin d'accéder à la ressource en gravier sur le lot 4 486 321, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à régulariser la situation de demandeur qui prétend détenir un droit acquis reconnu par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette gravière-sablière est située dans la zone rurale RU-3 et est conforme au règlement de zonage 371-2000, chapitre IX, article 9.1 régissant l'implantation de nouvelles carrières, gravières et sablières en zones rurale et industrielle aéroportuaire;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve dans ce secteur plusieurs exploitations de gravière-sablière dont la majorité est située hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes, ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection à la demande d'autorisation de Construction DJL inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Mouvement Santé mentale Québec, proclamation municipale dans le cadre de la semaine nationale de la santé mentale 2018.

Résolution 2018-04-6425

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du

7 au 13 mai ;

CONSIDÉRANT que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, je, Sylvie Lapointe, mairesse de la Ville de Cookshire-Eaton, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Achat d'abat-poussière, saison 2018, adjudication d'un contrat.

Résolution 2018-04-6426

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'abat-poussière 2018, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

	Prix au litre sans épandage (\$/l)	Prix au litre avec épandage (\$/l)	Total sans épandage avant taxes (\$)
Calclo inc.	---	---	---
Somavrac	0.3240	0.3400	93 960 \$
Les entreprises Bourget inc.	0.3097	0.3197	89 813 \$
SEBCI inc.	---	---	---
Multi Route	0.3140	0.3290	91 060 \$
Innovative Building Product	0.2269	0.2579	65 801 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement d'abat-poussière 2018 à Innovative Building Product inc., pour un montant de 65 801 \$ (avant taxes), conformément à leur soumission ouverte le 28 mars 2018 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Turco-Shank Construction, réparation de la toiture du chalet des patineurs du parc Castonguay, paiement d'une facture.

Résolution 2018-04-6427

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de 25 582,19 \$ (incluant les taxes) pour la facture Turco-Shank Construction, concernant la réparation de la toiture du chalet des patineurs du parc Castonguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Mutuelle des municipalités du Québec, protection additionnelle, frais de justice. Abrogation de la résolution 2018-02-6319.

Résolution 2018-04-6428

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton le formulaire de protection additionnelle pour des frais de justice. Le coût annuel est de 500 \$.

Cette résolution abroge la résolution 2018-02-6319.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Exposition agricole, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2018-04-6429

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Sylvester demande l'autorisation pour la tenue de l'Expo agricole du 16 au 19 août 2018, à Cookshire, en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise la tenue de l'activité, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, l'activité telle que précisée dans la demande datée du 22 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Engagement d'une coordonnatrice pour les camps de jour 2018.

Résolution 2018-04-6430

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

DE créer un poste de coordonnateur/coordonnatrice pour les camps de jour 2018 selon les modalités suivantes :

- Du 9 avril au 31 mai : 5 heures par semaine;
- Du 1^{er} juin au 31 août : 40 heures par semaine.

QUE le taux horaire sera de 18 \$;

QUE le conseil nomme à ce poste madame Tricia Montminy en date des présentes;

QUE le conseil adopte, à titre de description de tâches, le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui prévoit également les autres conditions applicables à cette employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Jardin communautaire de Sawyerville, aide financière additionnelle 2018.

Résolution 2018-04-6431

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu :

QU'une aide financière additionnelle de 3 000 \$ soit accordée au Jardin communautaire de Sawyerville pour leurs activités de l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Installation d'équipements pour la surveillance des crues, autorisation de signature de l'entente financière.

Résolution 2018-04-6432

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire veut obtenir l'information pertinente relative à la surveillance et à l'anticipation des inondations des secteurs affectés par les crues des eaux de la rivière Eaton;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique (MSP) permet d'obtenir une subvention pour l'achat et l'installation d'équipements pour la surveillance des crues par son Programme d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce programme, les données recueillies doivent être disponibles pour le MSP;

CONSIDÉRANT que les caméras permettront de surveiller les mouvements de glace et d'anticiper les inondations par embâcles;

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens est une priorité;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document utile ou nécessaire afin d'entériner le mandat pour l'acquisition et l'installation d'appareils de mesure hydrologique, surveillance et de prévisions hydrométéorologiques;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton assumera les frais d'exploitation récurrente de la station.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Vidange et déshydratation des boues des étangs de la station d'épuration du secteur Sawyerville, adjudication d'un contrat.

Résolution 2018-04-6433

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la vidange et la déshydratation des boues des étangs de la station d'épuration du secteur Sawyerville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Nom	Soumission (avant taxes) Option 1A	Soumission (avant taxes) Option 1B	Soumission (avant taxes) Option 2A	Soumission (avant taxes) Option 2B

Terra Pure inc.	197 170,62 \$	---	---	---
9368-0098 Québec inc.	267 689,39 \$	---	---	---
Sanilang, inc.	---	---	304 157,99 \$	120 014,03 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jacques Pezet, ingénieur, Services exp, en date du 5 avril 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu d'adjuger le contrat pour la vidange et la déshydratation des boues des étangs de la station d'épuration du secteur Sawyerville, pour une limite de 150 TMS (selon le budget alloué) à Sanilang inc., conformément à sa soumission ouverte le 3 avril 2018 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, demande au MDDELCC.

Résolution 2018-04-6434

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « RPEP ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2; ci-après « L.Q.E. »), l'entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Cookshire-Eaton, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cookshire-Eaton a adopté le *Règlement no 222-2016*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 1^{er} août 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de

l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Cookshire-Eaton, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Cookshire-Eaton, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation, et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement no 222-2016* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher le plus possible les lieux de décision des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin

2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E.* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Cookshire-Eaton, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement, la municipalité de Cookshire-Eaton se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cookshire-Eaton estime être en droit d'avoir une réponse adéquate à sa demande de dérogation et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la municipalité de Cookshire-Eaton doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cookshire-Eaton accepte de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au *RPEP*, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire ;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, il y a lieu de mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques ou autres qui s'offrent à la municipalité de Cookshire-Eaton, de même qu'aux autres municipalités requérantes, afin de faire valoir leurs droits

et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre permettant à la municipalité de Cookshire-Eaton, de même qu'aux autres municipalités requérantes, d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation au *RPEP*;

En conséquence de ce qui précède,

il est proposé par : le conseiller Roger Thibault,

appuyé par : la conseillère Louise Gosselin

et résolu

- DE réaffirmer la volonté de la municipalité de Cookshire-Eaton de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;
- DE se porter requérante pour agir en justice en raison de la situation d'impasse dans laquelle la municipalité se trouve vu l'absence de réponse adéquate de la ministre de l'Environnement à sa demande de dérogation;
- D' accepter le mandat de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;
- DE mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques ou autres qui s'offrent aux municipalités requérantes afin de faire valoir leurs droits et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation qui a été déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, afin d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre leur permettant d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation ainsi qu'à celles des municipalités mandantes;
- DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au *RPEP* pour confirmer l'engagement de la municipalité de Cookshire-Eaton comme « requérante » en la présente affaire;
- D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Somme payable en 2018 pour les services de la Sûreté du Québec.

Résolution 2018-04-6435

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu de payer la facture de 641 706 \$ pour les services de la Sûreté du Québec selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement au plus tard le 30 juin 2018;
- 2^e versement au plus tard le 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21) Station d'épuration du chemin des Iris, demande au député pour qu'il intervienne auprès du MDDELCC pour l'avancement du projet.

Résolution 2018-04-6436

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur de Johnville admissible à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le système actuel;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle station d'épuration est nécessaire afin de corriger les problématiques liées aux installations de traitement existantes (champs d'épuration) et augmenter la capacité de traitement des eaux usées dans le secteur de Johnville en tenant compte du développement domiciliaire à venir;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a mandaté Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC relativement à la nouvelle station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a déposé un avis favorable relativement à la nouvelle station d'épuration des eaux usées proposées considérant le peu d'impacts appréhendés sur l'écoulement des eaux du ruisseau Haseltine;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches faites auprès du MAMOT depuis 2014 qui se soldent par de nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton désire réaliser ce projet en 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu de demander à monsieur Ghislain Bolduc, député de Mégantic, d'intervenir auprès du MAMOT afin de faire débloquer le projet de la nouvelle station de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22) Régie de récupération de l'Estrie, quote-part 2018.

Résolution 2018-04-6437

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement de la quote-part, pour l'année 2018, au montant de 18 410 \$ à la Régie de récupération de l'Estrie.

1 ^{er} versement	1 ^{er} mai 2018	9 205 \$
2 ^e versement	30 juin 2018	9 205 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23) Embauche des sauveteurs pour la piscine municipale de Cookshire, saison 2018.

Résolution 2018-04-6438

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu de retenir, pour la surveillance de la piscine municipale de Cookshire, saison estivale 2018, les services de :

Danik Jeanson	Sauveteur	18 \$ / heure
Yasmine Mazouzi	Assistant-sauveteur	15 \$ / heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 24) Vente de deux terrains municipaux, 1^{er} Avenue..

Résolution 2018-04-6439

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Descôteaux désire acheter 2 terrains municipaux situés sur la 1^{er} Avenue à Cookshire, d'une superficie de 2 343,6 mètres carrés, pour y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un rapport d'un évaluateur agréé pour ce secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre les terrains municipaux connus et désignés comme étant le lot numéro quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille onze (4 487 011) et le lot numéro quatre millions quatre cent quatre-vingt-sept mille douze (4 487 012), cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton;

QUE le montant de la vente soit fixé à 13,33 \$ le mètre carré pour un total de 31 240,18 \$;

QUE les frais d'arpenteur et de notaire sont à la charge de l'acheteur;

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25) Centre communautaire de Johnville, installation d'un système de sécurité pour les portes.

Résolution 2018-04-6440

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'accepter l'offre de Harmer datée du 26 mars 2018, d'un montant de 5 093,59 \$ (avant taxes), pour un système de sécurité des portes du centre communautaire de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 26) Loisirs Cookshire inc., retrait de l'autorisation d'exploiter un bar, salle Guy-Veilleux.

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

- 27) IME Experts-Conseils inc., paiement d'honoraires professionnels, surveillance partielle des travaux, centre communautaire de Johnville.

Résolution 2018-04-6441

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement de 5 748,75 \$ (incluant les taxes) pour la facture de IME Experts-Conseils concernant la surveillance partielle des travaux au centre communautaire de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 28) Adoption du projet de règlement numéro 247-2018 décrétant une dépense de 1 350 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.

Résolution 2018-04-6442

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 247-2018 décrétant une dépense de 1 350 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

Aucun.

I) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement numéro 246-2018 concernant l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.

Résolution 2018-04-6443

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 2) Règlement numéro 247-2018 décrétant une dépense de 1 350 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.

Résolution 2018-04-6444

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant une dépense de 1 350 000 \$ et un emprunt de 1 350 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

K) Étude et adoption de règlements.

- 1) Règlement 245-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Résolution 2018-04-6445

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d'adopter le règlement 245-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L) Comptes du mois

Résolution 2018-04-6446

Compte salaires

128 787,16 \$

Compte général

201800364 (I)	HYDRO QUÉBEC	15 642,00 \$
201800365 (I)	GESTION GILLES GENEST	156,95 \$
201800366 (I)	BELL CANADA	844,46 \$
201800367 (I)	NATURE CANTONS-DE-L'EST	645,07 \$
201800368 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	567,00 \$
201800369 (I)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	2 197,76 \$
201800370 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	823,63 \$
201800371 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 312,50 \$
201800372 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	865,06 \$
201800373 (I)	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	1 098,46 \$
201800374 (I)	GROUPE CCL	306,95 \$
201800375 (I)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	499,29 \$
201800376 (I)	DEPANNEUR LACHANCE	50,51 \$
201800377 (I)	VILLE DE EAST-ANGUS	163,20 \$
201800378 (I)	CHERBOURG SANITAIRE ET EMBALLAGE	57,36 \$
201800379 (I)	FEDERATION QUEBECOISE DES	402,89 \$
201800380 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	102,04 \$
201800381 (I)	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	174,77 \$
201800382 (I)	SERVICE D'EXTINCTEURS	296,00 \$
201800383 (I)	CONSTRUCTION DJL INC.	1 472,17 \$
201800384 (I)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	364,47 \$
201800385 (I)	GROUPE ENVIRONEX	588,22 \$
201800386 (I)	PREVIMED INC.	72,84 \$
201800387 (I)	LA CARTOUCHERIE	94,60 \$
201800388 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	1 702,87 \$
201800389 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	91,27 \$
201800390 (I)	CMP MAYER INC.	7 962,88 \$
201800391 (I)	GROUPE CAMERON	245,36 \$
201800392 (I)	ORIZON MOBILE	1 099,11 \$

201800393 (I)	Visa Desjardins	3 242,08 \$
201800394 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	2 883,01 \$
201800395 (I)	TARDIF DIESEL INC.	2 984,51 \$
201800396 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	416,93 \$
201800397 (I)	DO-MAR ELECTRIQUE INC.	3 136,31 \$
201800398 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	3 068,35 \$
201800399 (I)	RÉGIE INTERMUNICIPALE EAST ANGUS	3 205,42 \$
201800400 (I)	SERRURIER HARMER	37,69 \$
201800402 (I)	GENERAL TRAITEMENT D'EAU INC.	40,24 \$
201800403 (I)	PH VITRES D'AUTOS	1 199,77 \$
201800404 (I)	ENTREPRISES LARRY INC.	1 149,72 \$
201800405 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	252,86 \$
201800406 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	825,33 \$
201800407 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	133,75 \$
201800408 (I)	PAA PIÈCES D'AUTO	1 016,03 \$
201800409 (I)	ROUILLARD REMORQUAGE INC.	1 552,16 \$
201800410 (I)	FORTIN SECURITE MEDIC INC.	507,04 \$
201800411 (I)	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	4 424,16 \$
201800412 (I)	CENTRE 24-JUIN - ACCES COMPETENCES	11 558,50 \$
201800413 (I)	EDUCEXPERT INC.	1 000,28 \$
201800414 (I)	RESTAURANT LA LANterne VERTE	142,20 \$
201800415 (I)	N. V. CLOUTIER INC.	26,21 \$
201800416 (I)	PROCAMESTRIE INC	9 529,17 \$
201800417 (I)	LES PETROLES SHERBROOKE INC.	431,25 \$
201800418 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	2 223,58 \$
201800419 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	819,68 \$
201800420 (I)	JULIE THERRIEN	120,00 \$
201800421 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	893,29 \$
201800422 (I)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	123,51 \$
201800423 (I)	INFORMATIQUE INPRO	173,59 \$
201800424 (I)	SUBWAY COOKSHIRE	50,72 \$
201800425 (I)	ANIME-ACTION INC.	490,00 \$
201800426 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	1 361,88 \$
201800427 (I)	AUBERGE L'ORCHIDEE	1 074,31 \$
201800428 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	1 105,08 \$
201800429 (I)	B. GRAVEL & FILS INC.	786,66 \$
201800430 (I)	REAL HUOT INC.	10 758,50 \$
201800431 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	526,52 \$
201800432 (I)	CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY CAN.	2 850,00 \$
201800433 (I)	WURTH CANADA LIMITÉE	139,19 \$
201800434 (I)	9117-8418 QUÉBEC INC.	201,08 \$
201800435 (I)	TRANSPORT GUY HAMEL	9 294,01 \$
201800436 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	9 935,36 \$
201800437 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	11 356,08 \$
201800439 (I)	A D F DIESEL	810,17 \$
201800440 (I)	STRONGCO	424,49 \$
201800441 (I)	THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	445,45 \$
201800442 (I)	GESTION USD INC. - LOUBAC	3 866,85 \$
201800443 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	387,75 \$
201800444 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	4 679,50 \$
201800445 (I)	LINDE CANADA LIMITÉE 15687	45,83 \$
201800446 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	1 294,04 \$
201800447 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	1 264,62 \$
201800448 (I)	GARAGE MARTIN DUSSEULT	82,21 \$
201800449 (I)	LOCATION F. LAPOINTE INC.	4 401,49 \$
201800450 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	3 316,36 \$
201800451 (I)	SOLUTIA TELECOM	169,45 \$
201800452 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	395,00 \$
201800453 (I)	THERMOSHELL	27 311,49 \$
201800454 (I)	FORMATION SAVIE INC.	3 414,76 \$
201800455 (I)	AUDREY D'AMOUR	100,00 \$
201800456 (I)	TRANSPORT & REMORQUAGE IMPACT	373,67 \$
201800457 (I)	LES COMMUNICATIONS JN-PIERRE PATRY	34,50 \$
201800458 (I)	JUKADO	3 622,54 \$
201800459 (I)	SAMANTHA TREMBLAY	100,00 \$
201800460 (I)	MINISTRE DES FINANCES	1 885,00 \$

201800461 (I)	YVON TURCOTTE	705,08 \$
201800462 (I)	PATRICK MARTEL CHRISTENSON	880,00 \$
201800463 (I)	FRANCOIS LOISELLE	160,00 \$
201800466 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	163,94 \$
201800467 (I)	MACPEK INC.	14 902,92 \$
201800469 (I)	JOEY LEDOUX	510,00 \$
201800470 (I)	SERVICE DE SECURITE INCENDIE DE	133,00 \$
201800471 (I)	SERVICE DE SECURITE INCENDIE DE	133,00 \$
201800472 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	12 731,97 \$
201800473 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	23 357,14 \$
201800474 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	54 006,93 \$
201800475 (I)	GOULET- MARLEAU STEPHANE	25,00 \$
201800476 (I)	HYDRO QUÉBEC	17 459,89 \$
201800477 (I)	BELL CANADA	1 937,47 \$
201800478 (I)	TELMATIK	238,92 \$
201800479 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	112,01 \$
201800480 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	874,94 \$
201800481 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 565,35 \$
201800482 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 213,36 \$
201800483 (I)	INDUSTRIE CANADA	1 859,00 \$
201800484 (I)	FEDERATION QUEBECOISE DES	105,77 \$
201800485 (I)	CHAMBRE DE COMMERCE	45,99 \$
201800486 (I)	CONSTRUCTIONS BINET INC.	4 368,66 \$
201800487 (I)	LA CARTOUCHERIE	13,00 \$
201800488 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	6 180,89 \$
201800489 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	648,20 \$
201800490 (I)	Visa Desjardins	847,77 \$
201800491 (I)	RESTO 108	123,74 \$
201800492 (I)	PITNEY WORKS	3 535,47 \$
201800493 (I)	LES SERVICES EXP INC.	13 502,78 \$
201800494 (I)	MONTY SYLVESTRE S.E.N.C.	4 179,52 \$
201800495 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	163,79 \$
201800496 (I)	MANOIR DE L'EAU VIVE	300,00 \$
201800497 (I)	STEVE VEILLEUX	459,90 \$
201800498 (I)	ARCHITECH DESIGN	2 741,87 \$
201800499 (I)	ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN	110,00 \$
201800500 (I)	MICHEL MERCIER	139,90 \$
201800501 (I)	CENTRE D'ARTS ORFORD	1 100,00 \$
201800502 (I)	VALERIE PELLETIER	80,00 \$
201800503 (I)	TURBO COMMUNICATIONS	344,93 \$
201800504 (I)	LES PETROLES SHERBROOKE INC.	912,94 \$
201800505 (I)	CÉLINE BLAIS	62,15 \$
201800506 (I)	JEAN TREMBLAY	63,50 \$
201800507 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	318,26 \$
201800508 (I)	DANIEL HURDLE	53,15 \$
201800509 (I)	MARIO BOURGOIN	56,75 \$
201800510 (I)	SUPERIEUR PROPANE INC.	952,06 \$
201800511 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	60,60 \$
201800512 (I)	TOURISME CANTONS-DE-L'EST	68,99 \$
201800513 (I)	INFORMATIQUE INPRO	668,20 \$
201800514 (I)	COGESAF	75,00 \$
201800515 (I)	NETREVOLUTION	79,16 \$
201800516 (I)	ENERGIR	480,86 \$
201800517 (I)	GROUPE ULTIMA INC.	6 783,00 \$
201800518 (I)	ALAIN LUSSIER	52,25 \$
201800519 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	337,96 \$
201800520 (I)	LABRADOR	48,36 \$
201800521 (I)	STRONGCO	3 380,70 \$
201800522 (I)	PATRICK BRETON	24,75 \$
201800523 (I)	DIESEL SHERBROOKE INC.	7 325,19 \$
201800524 (I)	ROTISSERIE COOKSHIRE	491,46 \$
201800525 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201800526 (I)	SYLVAIN DUSSEAULT	93,06 \$
201800527 (I)	AVIZO EXPERTS--CONSEIL	630,94 \$
201800528 (I)	THERMOSHELL	20 383,93 \$
201800529 (I)	FORMATION SAVIE INC.	3 552,73 \$

201800530 (I)	ACSIQ	1 874,11 \$
201800531 (I)	GROUPE CAMERON	245,36 \$
201800532 (I)	R.M. ELECTRIQUE	482,61 \$
201800533 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	565,67 \$
201800534 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	613,91 \$
201800535 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	943,65 \$
201800536 (I)	IAAI-QUEBEC	520,00 \$
201800538 (I)	CNESST	1 836,07 \$
201800539 (I)	SOCIETE DE L'ASS. AUTOMOBILE DU QC	40 692,32 \$
201800540 (I)	Andrée Gagnon	160,58 \$
201800541 (I)	MARTIN TREMBLAY	115,15 \$
201800542 (I)	NICOLE JOLICOEUR	331,63 \$
201800543 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	11 105,98 \$
201800544 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	26 506,43 \$
201800545 (I)	BÂTIRENTE	11 755,21 \$
201800546 (I)	FONDACTION	5 221,47 \$
201800547 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	807,99 \$
201800548 (I)	Desjardins sécurité financière	3 198,81 \$
201800549 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	3 105,18 \$
201800550 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	553,35 \$
201800551 (I)	REVENU QUÉBEC	302,82 \$
	Total :	535 277,22 \$
	Grand total :	664 064,38 \$

Liste des chèques annulés

201800401	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	157,94 \$
201800438	MACPEK INC.	14 823,92 \$
201800464	MACPEK INC.	14 823,92 \$
201800465	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	157,94 \$

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

- 1) Mighty Mom, demande de commandite.

Reporté à la prochaine réunion de travail.

- 2) Madame Lucie Gendron, demande de location de la salle Guy-Veilleux, sans frais.

Résolution 2018-04-6447

CONSIDÉRANT que madame Lucie Gendron demande l'autorisation pour utiliser la salle Guy-Veilleux, sans frais, pour une soirée (date à déterminer) avec des jeunes de la polyvalente Louis-Saint-Laurent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation de la salle Guy-Veilleux, sans frais, telle que précisée dans la demande datée du 3 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Présidente du CCU et du Cœur Villageois, formation en animation.

Résolution 2018-04-6448

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que madame Céline Blais, présidente du Comité consultatif d'urbanisme et du Cœur villageois, soit autorisée à participer à une formation du Conseil de la culture de l'Estrie les 17 et 24 avril 2018 à Sherbrooke.

Les coûts reliés à cette formation sont assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Loisirs Cookshire inc. demande pour reporter l'assemblée générale annuelle.

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

N) Période de questions.

- 1) Monsieur Marc Longpré s'adresse au conseil pour savoir le nombre de membres qui doivent siéger sur le conseil d'administration de Loisirs Cookshire inc. Cette information n'étant pas connue, il est référé aux statuts et règlements de l'organisme.
- 2) Madame Lenora Forgrave désire remercier le conseil de l'avoir reçu, elle et son conjoint, à une rencontre en février dernier.

O) Levée de la séance.

Résolution 2018-04-6449

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier